

Belgium-Nivelles: Fiscal services

OJ S 128/2022 06/07/2022

Contract award notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: in BW association intercommunale

National registration number: 0200.362.210_22111

Postal address: Rue de la Religion, 10

Town: Nivelles

NUTS code: BE310 Arr. Nivelles

Postal code: 1400

Country: Belgium

Contact person: benjamin Grouwels

E-mail: bgrauwels@inbw.be

Telephone: +3 2471775670

Internet address(es):

Main address: www.inbw.be

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=451211>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

MARCHÉ DE SERVICES DE CONSULTANCE EN OPTIMISATION DES COÛTS SOCIAUX & FISCAUX

Reference number: inBW-consultance fiscale-F03_0

II.1.2. Main CPV code

79220000 Fiscal services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Marché de services ayant pour objet de conseiller et de représenter le pouvoir adjudicateur dans le cadre de procédures fiscales de dispense partielle du précompte professionnel sur la base de l'article 275/3 (personnel technique/chercheur) et l'article 275/5 (travaux immobiliers)

en équipe sur chantier) du CIR 92 pour les années fiscales 2021-2024 et les années antérieures.

Le contenu du marché et son contexte général d'exécution sont développés dans la partie technique du présent cahier des charges.

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.7. Total value of the procurement

Lowest offer: 215 000,00 EUR / Highest offer: 232 000,00 EUR taken into consideration

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE Belgique / België

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Main site or place of performance: Nivelles

II.2.4. Description of the procurement

Présentation de l'intercommunale : in BW est le partenaire économique et environnemental de la Province du Brabant wallon.

L'intercommunale met savoir-faire au service des communes, des clients-citoyens et des entreprises dans quatre secteurs d'activité :

- le développement économique et le service aux entreprises ;
- la gestion des déchets ;
- la gestion des eaux : production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, eaux pluviales ;
- le Crématorium de Champ de Court.

L'ensemble de ces activités sont soutenues par des services supports mettant en œuvre des techniques de gestion financière, économique, administrative et juridique.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur <https://www.inbw.be/>.

La mission se décline comme suit :

1. Identifier les projets R&D et valider d'un point de vue technique le caractère R&D des projets pré-identifiés en confirmant l'existence d'avancée technologique, d'incertitudes technologiques et d'une démarche scientifique dans l'exécution de ceux-ci ;
2. Identifier le personnel éligible sur base des diplômes et de la participation aux projets qualifiants ;
3. Assister le pouvoir adjudicateur dans la détermination du pourcentage d'affectation du personnel éligible ;
4. Calculer les exonérations partielles de précompte professionnel pour les années concernées sur base du temps passé sur les projets éligibles et des données salariales fournies par la société ;
5. Compléter et préparer la documentation technique relative aux projets éligibles décrivant de manière complète pour chacun d'entre eux l'existence d'avancée technologique par rapport à l'état de l'art, d'incertitudes technologique et de démarche scientifique et ce, sur base des références du Manuel de Frascati (rédaction de document visant à défendre l'existence d'une activité de R&D avec une implication du personnel du pouvoir adjudicateur minimum) ;
6. Introduire une demande ruling fiscal.
7. Préparer les instructions à introduire auprès du secrétariat social pour régulariser le précompte de l'année en cours ;

8. Notifier annuellement auprès de Belspo la liste des projets qui ont été qualifiés R&D avec une description technique de ceux-ci en vue d'obtenir, et ce de manière impérative, la validation du caractère R&D des projets concernés ;

9. Introduire les éventuelles réclamations et en faire le suivi jusqu'à récupération des précomptes dispensés.

Hypothèse d'un contrôle fiscal et/ou social :

L'assistance du Soumissionnaire en cas de contrôle ne peut être sollicitée que pour les Aides obtenues par le Pouvoir Adjudicateur du fait de l'intervention du Soumissionnaire. Dans tout autre cas, l'éventuelle assistance au contrôle fiscal et/ou social devra faire l'objet d'un devis et d'un contrat spécifique (ou d'un avenant au présent Contrat).

En cas de contrôle portant sur les Aides obtenues par le Pouvoir Adjudicateur du fait de l'intervention du Soumissionnaire, le Pouvoir Adjudicateur pourra soit solliciter l'assistance du Soumissionnaire (dans les conditions figurant ci-après), soit traiter lui-même ou faire traiter par tout tiers de son choix la contestation.

a) Demande de l'assistance du Soumissionnaire :

Le Soumissionnaire ne peut être sollicité que si (i) la contestation porte sur le fond des recommandations du Soumissionnaire (et non sur des motifs de procédures ou de formalisme, sauf à ce que ces motifs de procédures ou de formalismes soient imputables au Soumissionnaire ou qu'ils aient figurés dans les recommandations du Soumissionnaire) et (ii) le Pouvoir Adjudicateur est à jour du paiement des factures échues du Soumissionnaire au titre de la Prestation.

Le Soumissionnaire devra disposer de tous les moyens nécessaires pour faire valoir ses arguments (notamment les raisonnements techniques, les chiffrages, ainsi que tous les éléments pertinents du dossier) afin de faire valider auprès de l'administration la pertinence des recommandations mises en place.

Le Pouvoir Adjudicateur s'engage donc à :

- Informer sans délai en cas de réception d'une contestation ;
- Informer l'administration que la gestion de la contestation est confiée au Soumissionnaire et signer tout document et/ou pouvoir nécessaire à cet égard ;
- Transmettre sans délai au Soumissionnaire toute communication de l'administration relative à la contestation ;
- Confier exclusivement au Soumissionnaire la gestion des échanges avec l'administration ainsi que la rédaction des courriers de réponses (ce qui implique que le Pouvoir Adjudicateur ne communique pas d'une quelconque façon avec l'administration sans l'accord préalable du Soumissionnaire) ;
- Faire participer le Soumissionnaire à tous les entretiens physiques et/ou téléphoniques avec les inspecteurs et/ou contrôleurs de l'administration.

Si et seulement si ces conditions cumulatives sont remplies, l'assistance du Soumissionnaire sera fournie au Pouvoir Adjudicateur sans aucun frais additionnel.

En cas d'épuisement des voies de recours amiables (telles que gérées exclusivement par le Soumissionnaire dans les conditions ci-dessus), le Pouvoir Adjudicateur pourra bénéficier sans frais additionnels de l'assistance du Soumissionnaire dans le cadre des autres formes de recours, à la condition additionnelle toutefois que le Soumissionnaire reste libre de désigner le Soumissionnaire extérieur de son choix dont il prendra en charge l'intégralité des coûts induits.

Si malgré l'intervention du Soumissionnaire dans les conditions décrites ci-avant, le Pouvoir Adjudicateur fait l'objet d'un redressement, d'une quelconque sanction ou se voit imposer des frais en raison des Prestations, le Soumissionnaire s'engage à rembourser au Pouvoir Adjudicateur les honoraires payés inhérents aux recommandations sujettes au redressement (garantie financière).

b) Gestion directe par le Pouvoir Adjudicateur ou non-respect de la procédure visée ci-avant :
Si le Pouvoir Adjudicateur décide de traiter la contestation de l'administration lui-même (ou par tout tiers de son choix) ou si le Pouvoir Adjudicateur ne respecte pas l'une quelconque des conditions cumulatives figurant ci-avant, le Pouvoir Adjudicateur ne disposera d'aucun recours à l'encontre du Soumissionnaire en cas de redressement (ou de toute autre sanction) et ne pourra réclamer aucune indemnisation (exclusion notamment d'une quelconque indemnisation au titre des amendes fiscales et des intérêts de retard du Pouvoir Adjudicateurs) ni remboursement des honoraires perçus par le Soumissionnaire.

II.2.5. Award criteria

Price

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2022/S 051-133060](#)

IV.2.8. Information about termination of dynamic purchasing system

IV.2.9. Information about termination of call for competition in the form of a prior information notice

Section V: Award of contract

Contract No: consultance fiscale

Lot No: 1

A contract/lot is awarded: yes

V.2. Award of contract

V.2.1.

Date of conclusion of the contract

30/07/2021

V.2.2. Information about tenders

Number of tenders received: 3

The contract has been awarded to a group of economic operators: no

V.2.3. Name and address of the contractor

Official name: FORESCAST Consulting SA

Postal address: avenue Fraiteur 15/23

Town: Bruxelles

NUTS code: BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad

Postal code: 1050

Country: Belgium

The contractor is an SME: no

V.2.4. Information on value of the contract/lot

Initial estimated total value of the contract/lot: 250 000,00 EUR

Lowest offer: 215 000,00 EUR / Highest offer: 232 000,00 EUR taken into consideration

V.2.5. Information about subcontracting**Section VI: Complementary information**

VI.3. Additional information**VI.4. Procedures for review****VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science , 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@conseildetat.be

Telephone: +3 222349611

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: in BW association intercommunale SCRL

Postal address: Rue de la Religion 10

Town: Nivelles

Postal code: 1400

Country: Belgium

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

15 jours

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: rue de la Science , 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040
Country: Belgium
E-mail: info@conseildetat.be
Telephone: +3 222349611
Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

01/07/2022